



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 16 septembre 2019

Communiqué de presse

Plus de 200 personnes se réunissent dans le Bois de Mon Cœur pour la 4ème journée cantonale sur le thème des droits de l'enfant dans la petite enfance!

La 4ème journée cantonale «Je participe!» rassemblera, le 20 septembre prochain, dans le Bois de Mon Cœur sous l'égide de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), plus de 200 professionnel-le-s et acteurs de l'encouragement précoce. Le but de la journée est de renforcer le développement, dans le canton de Fribourg, des offres basées sur les droits de l'enfant et de poser les premières bases d'une future politique cantonale de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. En présence d'enfants de différents âges, les éléments de contenu, les offres et les bonnes pratiques seront présentés de manière ludique et créative.

La journée cantonale se trouve en plein cœur d'un changement de perspectives: ceci non seulement à cause du choix du lieu, mais aussi parce que le thème central – la signification des droits de l'enfant pour la petite enfance – est abordé sous différents angles et de manière globale. Si cette journée donne des outils aux adultes pour mettre en œuvre les droits de l'enfant dans le canton de Fribourg, une formation Cod'Echange est organisée à Fribourg le lendemain 21 septembre pour permettre aux enfants et aux jeunes eux-mêmes de défendre leurs droits.

Coordination, échanges et collaboration

Transfert de savoirs et échanges entre les participant-s-es issus de divers champs d'activités sont des éléments centraux de la journée. La possibilité est ainsi offerte aux acteurs de l'école, de l'accueil extrafamilial, de l'animation socioculturelle, de l'administration cantonale, de l'économie et des instances politiques communales et cantonales, de considérer, selon différentes perspectives, des questions qui se posent à tous et de se laisser inspirer par de nouvelles idées. La journée promeut dès lors le dialogue, la coordination et la collaboration entre tous les acteurs responsables afin de développer sur cette base une politique cohérente de l'encouragement précoce dans le canton de Fribourg.

Sensibilisation aux droits de l'enfant et à l'encouragement précoce

Dans plus de 20 ateliers, des offres issues de divers domaines montrent très concrètement de quelle manière il est possible de mettre en œuvre les droits de l'enfant (voir encadré) dans la pratique. En référence aux Worldcafés bien connus, des „WaldCafés“ mettent en évidence les besoins d'agir

pour un secteur d'activité donné ainsi que le potentiel de développement pour sa propre pratique. Durant toute la journée, des enfants de différents âges présentent leurs perceptions de leurs droits et indiquent quelles préoccupations sont les plus importantes pour eux. Ils font ainsi la démonstration d'une participation véritable.

Le thème de la journée cantonale est bien ancré au cœur de la politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg. Le Plan d'action «Je participe!» 2018-2021 vise l'objectif général de renforcer le développement harmonieux des enfants et des jeunes qui grandissent dans le canton de Fribourg. Il comprend plusieurs mesures qui sont directement rattachées aux droits de l'enfant et à la politique de la petite enfance. Ces mesures, établies à plusieurs niveaux, doivent favoriser une éducation globale, encourager la participation et promouvoir un cadre de vie favorable à l'épanouissement des enfants.

Le programme de la manifestation est disponible sur le [Portail internet de l'Etat de Fribourg](#).

Plus d'information sur la formation Cod'Echange du 21 septembre sur le site du [CODAP](#) et sur les réseaux sociaux.

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant célèbre cette année ses 30 ans d'existence. Elle contient des droits universels à une protection particulière, à la promotion et des soins particuliers et à la participation, valables pour tous les enfants entre 0 et 18 ans. Sa mise en œuvre, juridiquement contraignante pour tous les Etats signataires, et par conséquent aussi pour la Suisse, est dès lors régulièrement contrôlée par les instances onusiennes. Cela signifie que les enfants n'ont pas seulement le besoin, mais également le droit de prendre une part active à la société, d'avoir des opportunités de se développer le mieux possible et de ne pas être discriminés. Les petits enfants en particulier sont toutefois rarement considérés comme sujets de droit indépendants pouvant dès leur naissance, participer et prendre leur place dans l'espace public.

Contacts

Christel Berset, Déléguée à l'enfance et à la jeunesse du canton de Fribourg (français), T +41 26 305 15 57, (13h30-15h)
Catherine Moser, Déléguée à l'enfance et à la jeunesse du canton de Fribourg (deutsch), T +41 26 305 15 86, (13h30-15h)

Communication

DSAS, Claudia Lauper, Secrétaire générale, chargée de communication, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38